RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01084
Numéro SIREN : 483 288 601
Nom ou dénomination : ABCYSS

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/013420

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABCYSS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE DE L'INDUSTRIE 38420 DOMENE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 48328860100048 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 250	AG 3 250		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 062	AK 2 062		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	11 067	AQ 2 309	8 758	9 910
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	165 407	AS 150 503	14 903	18 558
	Autres immobilisations corporelles	AT	157 816	AU 125 393	32 423	29 075
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	23 998	CV	23 998	23 998
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE	15	
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 321	BI	1 321	1 194
	TOTAL (II)	BJ	364 936	BK 283 517	81 418	82 734
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	629 150	BY	629 150	587 199
	Autres créances (3)	BZ	47 084	CA	47 084	28 735
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	165 722	CE	165 722	178 365
	Disponibilités	CF	320 733	CG	320 733	227 045
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 768	CI	2 768	6 210
	TOTAL (III)	CJ	1 165 457	CK	1 165 457	1 027 554
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 530 393	1A 283 517	1 246 876	1 110 288

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part a moins d'un an des immobilisations financieres nettes CP 1 321 | (3) Part a plus d'un an CR

Clause de réserve de propriete * Immobilisations | Stocks | Creances

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

TRIBUNAL de COMMERCE Déposé au GREFFE le : 09 OCT. 2020 Sous le N° 13420

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABCYSS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	607 939	607 794
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	188 491	76 645
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	851 430	739 439
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 475	1 952
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	344	167
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	108 127	155 649
	Dettes fiscales et sociales	DY	270 493	206 853
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 006	6 228
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	395 446	370 849
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 246 876	1 110 288

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	392 601	370 849
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SAS ABCYSS

4 RUE DE L'INDUSTRIE

38420 DOMENE



ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

2ACE - Action Audit Conseil et Expertise
8 Place Antoine Perrier

73110 LA ROCHETTE
04 79 75 36 61

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 246 875.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 827 311.00 Euros et dégageant un bénéfice de 188 490.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 312		
Installations générales agencements aménagements des constructions	11 067		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	163 690		3 474
Installations générales agencements aménagements divers	28 715		
Matériel de transport	77 019		8 664
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 436		4 982
TOTAL	318 927		17 120
Autres participations	23 998		
Autres titres immobilisés			15
Prêts, autres immobilisations financières	1 194		128
TOTAL	25 191		143
TOTAL GENERAL	349 430		17 263

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 312	5 312
Installations générales agencements aménagements constr.			11 067	11 067
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 757	165 407	165 407
Installations générales agencements aménagements divers			28 715	28 715
Matériel de transport			85 683	85 683
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			43 418	43 418
TOTAL		1 757	334 290	334 290
Autres participations			23 998	23 998
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			1 321	1 321
TOTAL			25 334	25 334
TOTAL GENERAL		1 757	364 936	364 936

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 312			5 312
Installations générales agencements aménagements constr.	1 157	1 152		2 309
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	145 132	6 689	1 317	150 503
Installations générales agencements aménagements divers	10 057	3 079		13 136
Matériel de transport	76 557	1 890		78 447
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 481	5 329		33 810
TOTAL	261 384	18 139	1 317	278 206
TOTAL GENERAL	266 696	18 139	1 317	283 517

C.T.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 152				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 689				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 079				
Matériel de transport	1 890				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 329				
TOTAL	18 139				
TOTAL GENERAL	18 139				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 321	1 321	
Autres créances clients	629 150	629 150	
Personnel et comptes rattachés	2	2	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 838	10 838	
Groupe et associés	26 497	26 497	
Débiteurs divers	9 746	9 746	
Charges constatées d'avance	2 768	2 768	
TOTAL	680 323	680 323	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	385	385		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 091	4 246	2 845	
Fournisseurs et comptes rattachés	108 127	108 127		
Personnel et comptes rattachés	300	300		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 757	42 757		
Impôts sur les bénéfices	47 348	47 348		
Taxe sur la valeur ajoutée	178 031	178 031		
Autres impôts taxes et assimilés	2 057	2 057		
Groupe et associés	344	344		
Autres dettes	9 006	9 006		
TOTAL	395 446	392 601	2 845	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 409			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	344			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	55.5555	900			900

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	3 250	50.00
Logiciels	2 062	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 15 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	835
Disponibilités	1 780
Total	2 615

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	385
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 948
Dettes fiscales et sociales	1 142
Autres dettes	9 006
Total	12 481

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 768
Total	2 768

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art 831-2/13)

C.T.

ABCYSS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 rue de l'industrie, 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 30 juin,
A 14h00,

La société BARYCENTRE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social La moule, 38190 LES ADRETS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 852 354 406 RCS GRENOBLE,
Représentée par son gérant Monsieur Luc TASSET,

Associée unique de la société ABCYSS,

En présence de Monsieur Luc TASSET, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Luc TASSET, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ont été adressés le 12 juin 2020 à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rémunération du Président,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

C.T.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 188 490,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	188 490,77 euros
A titre de dividendes Soit 166,67 euros par action	150 000 euros
Le solde	38 490,77 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 646 429,77 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le en fonction de la trésorerie de la société.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le

C.T.

prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

80 000 euros, soit 88,89 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

50 000 euros, soit 55,56 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

76 500 euros, soit 85 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76 500 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique non Présidente, ainsi qu'avec le Président non associé savoir :

- Une convention d'assistance avec la SARL BARYCENTRE, représentée par son gérant Monsieur Luc TASSET pour des prestations d'un montant de 24 011 euros.

- Une convention d'assistance avec la SAS ABCYSS FORMATION, représentée par son président Monsieur Luc TASSET pour des prestations d'un montant de 18 442,07 euros, 4 270,82 euros pour un futur chantier ainsi que 14 585,94 euros pour l'achat d'EPI matériels de sécurité.

- Un bail commercial avec la SCI ORDONNEE, pour un loyer d'un montant de 25 728 euros sur 2019.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'approuver la rémunération nette allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 36 376,85 euros.

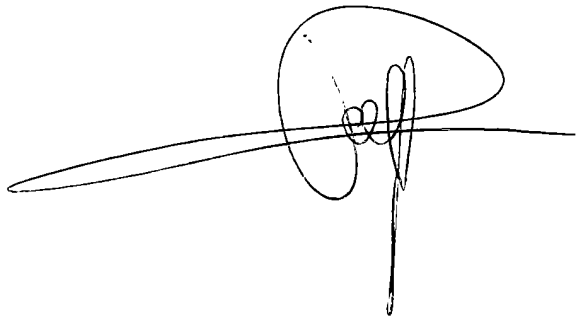
L.T.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

BARYCENTRE



ABCYSS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 rue de l'industrie, 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Bénéfice de l'exercice	188 490,77 euros
A titre de dividendes Soit 166,67 euros par action	150 000 euros
Le solde	38 490,77 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 646 429,77 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le en fonction de la trésorerie de la société.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40%

C.T.

sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

80 000 euros, soit 88,89 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

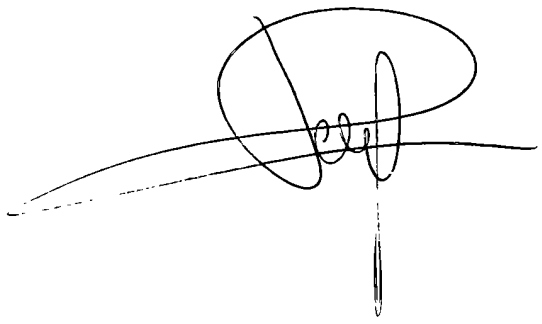
Exercice clos le 31 décembre 2017 :

50 000 euros, soit 55,56 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

76 500 euros, soit 85 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76 500 euros

Certifié conforme
Le Président



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

Date : 09/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/013420**
n° de gestion : **2005B01084**
n° SIREN : **483 288 601 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 09/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABCYSS - Sté par actions simplifiée
4 Rue de l'Industrie 38420 DOMENE France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Compte de résultat

AB|G-3801/T-DEPOT-
ACTE/I-1541863